

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 21

Pouvoir : 8

Date de la convocation :
27 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Bénédicte PINSONNEAUX et Jacqueline PENAUD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Eric RICHARD à Florence PLISSONNIER, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY à Bénédicte PINSONNEAUX, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Nelly MONNOT, Didier BERNARD à Jacqueline PENAUD, Marie-Christine BOIREAU à Elise MARTIN, Laurent LAGRIFFOUL à Tristan BATHIARD.

Objet : Avis favorable de la commune de Saint-Rémy concernant la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'acquisition de la friche STEF située Route de Lyon par Le Grand Chalon

Exposé :

Le Conseil municipal de Saint-Rémy a pris connaissance de l'enquête publique visant le projet de déclaration d'utilité publique (DUP) portant sur l'acquisition de la friche STEF, située Route de Lyon, par Le Grand Chalon. Ce projet s'inscrit dans une démarche de reconversion du site industriel et vise à étendre le parc sportif et écologique Freyssinet, mitoyen à la friche, afin d'enrichir l'offre récréative et touristique du territoire.

L'enquête publique relative à la DUP a eu lieu du lundi 21 octobre au jeudi 21 novembre conformément aux procédures légales en vigueur. Cette enquête avait pour objectif de recueillir les observations et les avis des habitants, des associations, et des autres acteurs concernés par ce projet.

La friche STEF, située Route de Lyon à Saint-Rémy, représente un terrain foncier de 10 hectares actuellement inutilisé. Le projet de reconversion proposé par Le Grand Chalon vise à étendre le parc sportif et écologique Freyssinet, en créant de nouvelles attractions et en offrant des espaces de détente et de loisirs supplémentaires pour les habitants et les visiteurs. Cette reconversion s'inscrit dans un objectif de dynamisation économique et touristique du secteur, en complément des infrastructures existantes et dans le respect du développement durable du territoire.

Au regard de l'ensemble des éléments étudiés, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) portant sur l'acquisition de la friche STEF, route de Lyon, par Le Grand Chalon. Ce projet de reconversion est jugé essentiel pour l'avenir de la commune, tant sur le plan urbanistique avec l'amélioration de la qualité de l'entrée de ville, que pour la qualité de vie des habitants, grâce à l'enrichissement de l'offre récréative et de loisirs.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le dossier d'enquête publique reçu le 23 septembre 2024.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'acquisition de la friche STEF située Route de Lyon par Le Grand Chalon.
- APPROUVE le projet de reconversion de cette friche en lien avec l'extension du parc sportif et écologique Freyssinet.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à transmettre cette délibération aux services compétents et à l'ensemble des parties prenantes.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme,

Florence PLISSONNIER
Maire

